

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID : 081-248100737-20191217-DEL2019_199-DE

Contrat de transition écologique pour le territoire du Grand Albigeois

Annexe 1 – Orientations stratégiques

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND ALBIGEOIS

FICHE ORIENTATION N°1

Titre de l'orientation stratégique	MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE
Vos images ici	
Principaux enjeux et objectifs de l'orientation	Le Grand Albigeois, via le programme d'action du PCAET en cours d'élaboration, souhaite mettre l'accent sur les leviers possibles pour réduire les consommations énergétiques globales du territoire et développer les moyens de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Le diagnostic du PCAET met en avant le faible potentiel de séquestration carbone et d'implantation de sites de production d'énergie renouvelable du territoire au regard des ambitions régionales de "territoire à énergie positive : l'amélioration énergétique et la sobriété en ressources sont donc des enjeux majeurs en termes de transition écologique pour notre territoire. Le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire est le premier consommateur d'énergie du territoire (39% des consommations) et également le secteur pour lequel il existe le plus fort potentiel d'optimisation des consommations énergétiques et de développement de production d'électricité à partir d'énergie renouvelables. Dans le cadre du PCAET, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages et des bailleurs devraient émerger pour accélérer l'engagement du secteur du bâtiment dans la transition énergétique. Pour opérer le changement de pratique nécessaire, l'accompagnement est essentiel et doit porter à la fois sur les utilisateurs comme sur les concepteurs et professionnels mettant en œuvre ces solutions. Par ailleurs, l'Albigeois souhaite être le terreau de solutions innovantes en matière énergétique. A titre d'exemple, la station d'épuration Albi Madeleine inaugurera en juin 2019 un nouveau système d'injection de biogaz, devenant ainsi la première STEP à énergie positive gérée en régie de France. Enfin, des solutions locales de méthanisation sont actuellement étudiées pour valoriser encore plus efficacement les déchets matière du territoire. Dans le cadre du CTE, le Grand Albigeois souhaite axer ses actions particulièrement sur le bâtiment pour accélérer la rénovation des bâtiments qui est de plus un levier important de développement économique. Ce levier de développement s'adresse essentiellement à l'artisanat qui est acteur important du territoire. Nous souhaitons lever les freins notamment économiques qui empêchent l'accélération de la rénovation en trouvant des modes de financements innovants. L'agglomération a déjà développé en collaboration avec les

banques des aides à la rénovation lors d'une première acquisition d'habitation, le prêt « 1^{ière} clé en Albigeois ».

Le bâtiment est également un potentiel de production photovoltaïque par l'utilisation des toitures, ce potentiel peut permettre de nouvelle manière de reprendre en main l'énergie grâce au développement de l'autoconsommation. Il s'agirait d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles formes de financement en alliant les apports financiers grâce à la production photovoltaïque et la rénovation des bâtiments.

Nous souhaitons avoir une vision globale des besoins énergétiques d'un bâtiment par une approche axée sur les trois piliers que sont la sobriété, l'efficacité et la production d'ENR. Nous devons construire la montée en compétences de nos acteurs locaux notamment les artisans pour sécuriser les investissements et rassurer sur leurs projets. Les solutions techniques existent, il faut pouvoir les connaître, les financer, les mesurer.

Dans le cadre des objectifs du PCAET, le Grand Albigeois s'engage également dans l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public.

Sur ce dernier point, l'agglomération s'est engagée sur un programme de renouvellement de l'éclairage public comprenant le déploiement de luminaires LED, la mise en place d'abaisseur de tensions et l'optimisation constante de son système d'éclairage public (optimisation des temps d'allumage...). L'extinction de l'éclairage public a également été mise en oeuvre soit sur certains quartiers résidentiels, zones économiques ou même totalité de territoires communaux.

Le Grand Albigeois donne enfin l'exemple via les investissements consentis sur les bâtiments publics pour accroître le volume de production d'énergie renouvelables et maîtriser les consommations énergétiques. Par ailleurs, au-delà du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics existants, le Grand Albigeois s'attache dans les constructions neuves et dans ses acquisitions de matériels à atteindre des niveaux de performance énergétique exigeants. Deux bâtiments communautaires seront dans les prochaines années selon des normes environnementales et énergétiques particulièrement exigeantes : un centre technique pour le service des transports urbains et le parc automobile, comprenant notamment des stations spécifiques pour les bus hybrides, et l'extension de l'hôtel d'entreprise sur la base des exigences de l'appel à projet NOWATT de la Région Occitanie.

Agir sur les consommations énergétiques c'est aussi permettre aux habitants de trouver près de leurs domiciles les commerces et services du quotidien. La requalification des zones d'activités commerciales de proximité, notamment dans le quartier prioritaire Cantepau d'Albi sur lequel un projet de rénovation urbaine d'ampleur est programmé, permettrait de limiter les déplacements motorisés des habitants pour effectuer les achats du quotidien. La qualification environnementale des zones économiques du territoire est également une orientation forte de l'agglomération.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales (1606/2 000 caractères)	Les actions du CTE en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques du territoire s'inscrivent notamment dans les démarches suivantes : - Plan Climat Air Energie Territorial (en cours d'élaboration) Un programme d'actions ambitieux en matière de réduction des consommations énergétiques (notamment dans l'habitat), de développement des énergies renouvelables, d'optimisation des déplacements (en cohérence avec le programme d'action du PDU) et d'amélioration de la qualité de l'air par le biais d'aménagements durables est actuellement en cours de définition, en partenariat avec l'AREC Occitanie et les acteurs socio-économique du territoire. - Programme Local de l'Habitat (2015-2020) Les 4 orientations stratégiques retenues dans le PLH sont : ○ Piloter la politique locale de l'habitat ○ Renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois ○ Répondre aux besoins des plus vulnérables ○ Répondre aux attentes de qualité du cadre de vie Le PLH poursuit notamment des objectifs d'accompagnement des ménages dans la requalification de leurs habitations pour en accroître les performances énergétiques. - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Le PLUi du Grand Albigeois entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi du Grand Albigeois met en exergue 3 orientations stratégiques: ○ Dessiner une agglomération dynamique et ambitieuse ○ Organiser une agglomération respectueuse et solidaire ○ Assurer une agglomération durable et engagée Le PLUi a pour but de donner au territoire les moyens de ses ambitions, en matière de vitalité démographique, de développement économique, d'aménagement de l'espace, de patrimoine et d'identité, d'habitat, de mobilité, de cadre de vie et d'environnement.
--	---

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND ALBIGEOIS

FICHE ORIENTATION N°2

Titre de l'orientation stratégique	DEVELOPPER LES ECO-MOBILITEES POUR TOUS
Vos images ici	
Principaux enjeux et objectifs de l'orientation	Les mobilités sont des enjeux permanents et essentiels pour faciliter la vie quotidienne des albigeois. Le poids de la ville centre dans la démographie du Grand Albigeois a progressivement décru (de 71% en 1975 à 61% en 2014) en lien avec l'expansion des zones péri-urbaines de l'agglomération. Cela implique une forte dépendance à la voiture individuelle dans les trajets quotidiens des Albigeois, avec notamment 67% des actifs qui utilisent leur voiture quotidiennement. Le pôle d'emploi de l'agglomération albigeoise est attractif : 1 emploi sur 3 est occupé par un actif habitant hors de l'agglomération, alors que seul 1 actif occupé sur 5 quitte le territoire pour aller travailler. Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est de 1.26 à l'échelle du territoire (source INSEE – recensement 2014), donnée qui traduit le dynamisme de l'Albigeois et caractérise son niveau d'attractivité pour les territoires avoisinants. Le portrait de territoire de l'INSEE "<i>Grand Albigeois, un territoire au coeur de nombreux échanges</i>" paru en mars 2019, met en avant les déplacements entre lieux de résidence et lieux de travail sur l'Albigeois. L'attractivité économique de l'Albigeois repose aussi sur l'accessibilité du territoire pour les entreprises et les actifs. L'agglomération s'est notamment mobilisée dès sa création pour permettre une connexion efficace entre l'Albigeois et la métropole toulousaine. Il faut toutefois souligner que la desserte ferroviaire est cependant encore insuffisamment performante (voie unique entre Saint Sulpice et Albi). La création d'un pôle d'échange multimodal à Albi devrait permettre d'améliorer la qualité de service aux usagers. D'après le diagnostic du PCAET, le secteur des transports est ainsi le premier secteur en termes d'émission de CO2. Les enjeux en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des habitants induisent la mise en oeuvre de projets ambitieux pour développer les modes de déplacements doux et les mobilités en commun. La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose aujourd'hui d'un réseau de transports urbains dynamique, moderne et en pleine évolution, conçu à l'échelle du territoire des 16 communes afin de répondre quotidiennement aux besoins des usagers. Le territoire est mobilisé pour développer la part des transports collectifs dans les déplacements quotidiens des grands albigeois. A la suite d'un important programme de développement, le réseau compte désormais 16 lignes pour un linéaire de 145 km sur 11 communes de l'agglomération. La flotte d'autobus est en renouvellement constant afin d'offrir un service de qualité. Par ailleurs, un service de transport à la demande a été développé pour répondre aux besoins des habitants des zones moins denses du territoire. La poursuite de l'évolution du réseau des transports urbains, de sa hiérarchisation et de son

optimisation font parties intégrantes des objectifs du PDU.

Bien que n'étant pas soumise à cette obligation, l'Agglomération a décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'élaboration d'un plan de déplacements urbains (PDU) considérant que les pratiques de déplacements constituaient des éléments structurants du développement de son territoire, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement, d'équipement ou de préservation des milieux.

Le scénario retenu pour le PDU arrêté en 2017 repose sur une stratégie multimodale avec pour objectifs chiffrés :

- l'augmentation de la pratique du vélo de plus de 50% ;
- l'augmentation des transports en commun de 64% ;
- la diminution de l'usage de la voiture de près de 10%.

Pour atteindre ces objectifs, le PDU du Grand Albigeois s'appuie sur 3 orientations stratégiques transversales :

- diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements,
- proposer des solutions de mobilité accessibles à tous les habitants,
- améliorer la sécurité des déplacements.

Les actions mises en oeuvre dans le cadre du PDU ont toutes pour ambition commune d'inscrire l'Albigeois dans une dynamique de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de promotion des mobilités en commun et actives. Au-delà des enjeux de transition écologique il s'agit également de préserver la santé des habitants et leurs cadres de vie.

Le Grand Albigeois souhaiterait notamment mettre en oeuvre les préconisations les plus ambitieuses de l'étude d'évolution de sa flotte de véhicule communautaire menée en 2016-2017, à savoir le renouvellement systématique des véhicules légers de faible gabarit par des modèles tout électrique associé au déploiement des structures de charges, l'acquisition de bus à motorisation alternative (hybride, électrique, etc...) lors des renouvellements de la flotte avec chaque année une acquisition de 50% des nouveaux bus en hybride et le déploiement d'une flotte de porteurs BOM GNV avec motorisation électrique du compresseur de la benne (concourant également à un objectif de diminution des nuisances sonores).

Depuis 2010 et le transfert d'une nouvelle compétence liée aux déplacements doux, la communauté d'agglomération, en concertation avec les communes, mène également une politique volontariste pour développer les déplacements cyclables et piétons. Chaque année, de nouveaux aménagements cyclables sont créés et des services à la mobilité à vélo sont également expérimentés et développés pour encourager et accompagner différents publics à recourir au vélo dans leurs déplacements utilitaires et de loisirs (maison du vélo, cours de vélo adultes et enfants, prêts de vélo aux étudiants, bourse aux vélos).

Les aménagements d'infrastructures permettent en outre de constituer progressivement des liaisons entre la véloroute du Tarn, la voie verte Albi-Castres et le sentier de grande randonnée GR36, trois axes de grande itinérance de loisirs, qui sont présents sur le territoire de l'Agglomération. La

	passerelle en encorbeillement sur le viaduc ferroviaire, dont l'inauguration est prévue en 2020, constituera le point de traversée du Tarn pour les cyclotouristes et grands randonneurs de passage dans l'Agglomération. Parallèlement à la réalisation d'aménagements cyclables, l'Agglomération souhaite développer des services afin d'accompagner les usagers dans leur changement de comportement de mobilité au profit du vélo : vélo-école, prêt de vélos auprès des étudiants et du grand public, déploiement de dispositifs pour le stationnement des vélos... La création d'une « maison de l'habitant » en cœur d'agglomération permettrait de rassembler sur un même lieu les services et informations à destination des usagers, et de fédérer les acteurs des mobilités douces sur le territoire. Ces actions d'accompagnement constituent un complément indispensable à la réalisation d'aménagements cyclables. L'élaboration d'un schéma directeur piéton (étude en cours) et sa mise en oeuvre dans les prochaines années permettra de favoriser la marchabilité des centres ville du territoire. La marche représente 22% des déplacements quotidiens à l'échelle de l'Agglomération (source : enquête déplacements ville moyenne – diagnostic PDU). Cette part peut s'élever à 50% dans les secteurs plus urbanisés comme les centres villes d'Albi ou de Saint-Juéry. L'objectif du PDU est de doubler d'ici 10 ans la part modale de la marche qui est un moyen de déplacement qui présente un large éventail de bénéfices individuels et collectifs, que ce soit en termes de santé, d'environnement ou encore d'amélioration du cadre de vie. La qualité des parcours offerts aux piétons influence directement le choix de se déplacer à pied. Elle conditionne également la fréquence et la longueur des trajets effectués à pied. Le futur schéma directeur piéton communautaire permettra d'une part de sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public, et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante (centres villes, centres-bourg,), et d'autre part de développer la part de la marche à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et mode complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants. L'Albigeois se caractérise enfin par la présence d'acteurs de la filière hydrogène et de la mobilité décarbonée (notamment la Safra et le Businova, SEM Eveer'hy'pole, La Poste et sa flotte de véhicules Kangoo) et d'événements innovants tel que le challenge automobile international Albi Eco race. Les acteurs économiques locaux entendent ainsi accompagner le développement de ces filières et s'inscrire dans le déploiement du projet régional Hyport notamment.
Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales (1918/2 000 caractères)	Les actions du CTE en faveur du développement des mobilités décarbonées s'inscrivent notamment dans les démarches suivantes : - Plan de Déplacements Urbains Le PDU a été initié de manière volontaire par le Grand Albigeois dès 2010 pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération. Adopté en septembre 2017, il s'articule autour des 3 enjeux transversaux cités plus haut, eux même déclinés en 6 orientations thématiques comprenant 36 actions :

	➤ développer les alternatives à la voiture pour une ville multimodale (12 actions) ; ➤ moderniser et dynamiser le système de transport collectif (9 actions) ; ➤ soulager le cœur de l'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier (6 actions) ; ➤ mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui à la stratégie de mobilité (3 actions) ; ➤ atténuer les nuisances liées au transport de biens (2 actions) ; ➤ accompagner le changement de comportement en matière de mobilité (4 actions). - Schéma directeur cyclable et schéma directeur piéton Approuvé dès 2013, il organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. L'objectif est d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances. En complément du schéma directeur cyclable, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. - Action cœur de ville et contrats régionaux Bourg Centre La dynamisation des centres villes et centre bourg, par le développement d'offre de services publics, culturels et marchands à proximité des lieux de vie, participe à améliorer le cadre de vie des albigeois et le développement des mobilités actives.
--	--

FICHE ORIENTATION N°3

Titre de l'orientation stratégique	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET FAVORISER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES
Vos images ici	
Principaux enjeux et objectifs de l'orientation	L'agglomération du Grand Albigeois assure depuis de nombreuses années la collecte et le traitement des déchets des ménages sur le territoire. Le taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés est stable depuis plusieurs années, et ce malgré des performances satisfaisantes notamment sur le flux des déchets de déchetterie. En outre, les tonnages totaux de déchets ménagers et assimilés continuent à progresser (+4% des tonnages en 2016 par rapport à 2010) même si le ratio par habitant se maintient à +1,5% sur la même période. Pour répondre à ces enjeux, le Grand Albigeois met en oeuvre des actions en matière de prévention et de valorisation des déchets. Il impulse une démarche territoriale vertueuse plus générale auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, et s'engage dans le développement d'une économie circulaire. La démarche d'économie circulaire élargit le cercle des interlocuteurs de l'agglomération en matière de déchets : au-delà des ménages, les différents acteurs socio-économiques sont désormais mobilisés sur cette thématique. En animant la dynamique d'économie circulaire sur le territoire, en lien avec de nombreux partenaires locaux, l'Agglomération se positionne comme interlocuteur de référence, pour l'ensemble de ces publics. Le diagnostic sur lequel se fonde le programme d'action du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Grand Albigeois met en avant l'existence d'une dynamique forte en matière de transition écologique portée tout à la fois par les collectivités locales et les acteurs socio-économiques du territoire. De multiples acteurs porteurs de projets en termes d'économie circulaire et de transition énergétique ont pu ainsi être identifiés: porteurs de solutions notamment sur les biodéchets et les déchets du BTP, porteurs de projets de recherche sur le sujet de la transition écologique et énergétique via notamment l'Ecole des Mines d'Albi, et porteurs de projets de sensibilisation (CPIE, Zero Déchets...) ou d'accompagnement (Les mains sur terre, Regain...) du grand public. Certaines entreprises contactées dans le cadre de l'élaboration du programme d'action PLPDMA se montrent particulièrement sensibles à l'inscription de leurs activités dans une dynamique de développement durable à l'échelle du territoire (Matha immobilier, Briane, Cemex...). Ce diagnostic met également en avant le manque de structuration en filière des acteurs engagés dans la transition écologique, qui se retranscrit notamment dans le faible nombre de partenariat noués historiquement entre les acteurs (davantage de relations de prestation de services que de véritables partenariats). Les ateliers de préfiguration du programme d'actions ont mis en évidence que l'agglomération du Grand Albigeois était attendue par les acteurs du territoire pour transformer les élans individuels en dynamique

	collective. Le territoire albigeois porte également une attention particulière aux enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages de l'Albigeois. Au-delà de la valorisation des atouts naturels du territoire, il s'agit de préserver et de valoriser un cadre de vie de qualité pour tous les Albigeois. La ville d'Albi a ainsi été élue "Meilleure ville pour la biodiversité 2016", dans la catégorie 20 000 à 100 000 habitants : le jury avait notamment salué à cette occasion l'engagement de la collectivité et la motivation des élus et des équipes techniques permettant de travailler en transversalité et d'impulser une "culture de l'écologie" au sein des services de la ville d'Albi. Le comité scientifique et technique a également mis en avant les actions en faveur de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, la politique de maîtrise de l'urbanisation, les liens tissés avec les acteurs associatifs locaux (Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn, Office pour les Insectes et leur Environnement) et le travail en partenariat avec les conseils de quartier. Cette volonté de préserver les ressources du territoire se concrétise également par des actions spécifiques en faveur du développement des circuits courts alimentaires que soutient l'agglomération et d'une agriculture urbaine qu'initient les communes du territoire. La ville d'Albi porte ainsi un objectif d'autosuffisance alimentaire, se traduisant par un plan d'action partagé avec les acteurs socio-économiques du territoire. D'autres communes avec une histoire maraîchère comme Lescure sont également engagées dans la mise à disposition de terrains pour soutenir le développement du maraîchage et/ou dans le déploiement de circuits d'approvisionnement locaux pour les cantines scolaires. Les objectifs en matière de gestion responsable des ressources porteront également sur le cycle de l'eau. Traversé par la rivière Tarn, le Grand Albigeois est mobilisé pour la préservation des berges, la prévention des inondations ou encore la lutte contre les pollutions aquatiques. Compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et d'assainissement collectif, l'agglomération sera renforcée dans sa capacité d'action sur le petit cycle de l'eau par le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. La thématique de la gestion responsable de l'eau est un des axes forts remontés par les acteurs lors de la réunion de lancement du CTE : elle fera à n'en pas douter l'objet d'échanges nourris dans les prochains mois.
Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales (1881/2 000 caractères)	Les actions du CTE en faveur du développement d'une économie circulaire et d'une gestion responsable des ressources s'inscrivent notamment dans les démarches suivantes : - Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Le PLPDMA du Grand Albigeois, adopté en juillet 2018 après une large concertation des acteurs économiques et de la société civile,

	comporte 30 actions orientées vers 3 publics cibles : les ménages, les acteurs économiques, et les collectivités. La lutte contre le gaspillage alimentaire est également un axe fort de ce plan avec l'accompagnement des structures de la restauration collective et un travail sur les invendus de la distribution. - Territoire Econome en Ressource Dans le cadre du contrat d'objectif TER conclu entre l'agglomération et l'ADEME, 3 objectifs ont été contractualisés : ○ Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produites sur le territoire entre 2010 et 2020 ; ○ Engager 10 synergies inter-entreprises, relevant de l'écologie industrielle et territoriale, entre 2018 et 2020 ; ○ Réduire de 10% les quantités d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire entre 2016 et 2020. - Schéma directeur assainissement (en cours d'élaboration) L'étude en cours permettra de définir un schéma directeur d'assainissement comprenant les eaux usées et les eaux pluviales, et aboutira à la définition d'un programme pluriannuel d'investissement pour optimiser le fonctionnement des réseaux et stations d'épuration existantes. - Plan Paysage Le plan Paysage de l'Albigeois, intitulé "<i>La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses côteaux</i>", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois.
--	--

FICHE ORIENTATION N°4

Titre de l'orientation stratégique	LES PARTENAIRES DU CTE S'ENGAGENT POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE
Vos images ici	
Principaux enjeux et objectifs de l'orientation	Chaque partenaire du CTE du Grand Albigeois est invité à mettre en avant des actions exemplaires l'engageant résolument dans la dynamique de transition écologique. Il peut s'agit d'action sur la maîtrise des consommations énergétiques de son parc immobilier et mobilier, sur la recherche de moyen de développement de production d'énergies renouvelables, de réduction des déchets, de déploiement de solution de réemploi, d'approfondissement de l'approvisionnement local des restaurants collectifs ou encore de préservation de la biodiversité. Chacun à son échelle, chacun avec ses problématiques, nous pouvons agir pour la transition écologique.
Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales (297/2 000 caractères)	L'engagement des partenaires du CTE dans des démarches de transition écologique est un prolongement opérationnel de la charte d'engagement qu'ils ont signé. Il s'agit de faire de l'exemplarité des partenaires du CTE une vitrine pour asseoir la dynamique de transition écologique sur le territoire.